

PATROCINADORS



Il·lm. Ajuntament de l'Alcora



DIPUTACIÓ
D E
CASTELLÓ



GENERAL DEL AIRE
F. MICHAVILA

EMPRESSES COL·LABORADORES



AL FARBEN, S.A.



aparici
cerámica - porcelánico



AZULIBER



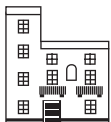
Colores
ART. COLORES CERÁMICOS



Grupo TORRECID

VIVES

A7111 F.IJOS Y GRFS



MUSEU DE CERÀMICA
DE L'ALCORA

Museu de Ceràmica de l'Alcora
Teixidors, 5 · E-12110 · L'Alcora, Spain
Tel. +34 964 362 368 · Fax. +34 964 386 455
museu@alcora.org · www.lalcora.es
<http://concursointernacional.blogspot.com>
www.facebook.com/Museu.Alcora

cica
CONCURS INTERNACIONAL
DE CERÀMICA DE L'ALCORA

32cica2012

CONCURS INTERNACIONAL
DE CERÀMICA DE L'ALCORA

bases 2012



règlement 2012

- 1 La Mairie de l'Alcora organise le 32e Concours International de Céramique CICA2012, qui sera placé sous la direction d'une Commission désignée à cet effet.
- 2 Chaque participant pourra présenter un maximum de deux oeuvres élaborées à l'aide de matériaux céramiques, ces oeuvres devant être originales et inédites. Les oeuvres exécutées par des procédés non céramiques ou les oeuvres à caractère industriel ou encore provenant d'autres concours ne seront pas admises.
- 3 Les oeuvres ne pourront dépasser 2 m linéaires dans aucune de leurs dimensions, mais ne seront pas admises si elles ne mesurent au moins 30 cm de longueur ou de largeur.
- 4 Date limite d'inscription: l'11 mars 2012. Les demandes pourront être envoyées par la poste (Museo de Cerámica, Calle Teixidors, 5, E12110-l'Alcora - Espagne) ou par E-mail (museu@alcora.org). Ces demandes incluront la fiche d'inscription dûment remplie, le curriculum vitae et 3 images de chaque oeuvre, sur fond neutre, imprimées ou au format jpg.
- 5 Toute la documentation accompagnant les demandes d'inscription deviendra propriété du Musée de la Céramique de L'Alcora, et sera incorporée aux fonds documentaires du Concours International de Céramique.
- 6 La Commission Organisatrice sélectionnera les finalistes des oeuvres inscrites sur base des images et de la documentation remises. Sa décision sera sans appel.
- 7 Les oeuvres finalistes devront être remises au Musée de la Céramique de L'Alcora avant le 27 avril 2012. Tout manquement à ce délai supposera la disqualification des oeuvres transgressant ce dernier.
- 8 Les oeuvres finalistes seront exposées entre le 8 juin et le 2 septembre 2012.
- 9 Le Jury sera constitué par des experts reconnus du monde de la céramique. Sa composition sera communiquée après l'adoption de la décision correspondante.
- 10 Les oeuvres récompensées deviendront propriété du Musée de Céramique de l'Alcora.
- 11 Les oeuvres livrées personnellement au Musée seront reprises par ses auteurs entre le 5 et le 16 septembre 2012, 11 à 14 heures. Si ce délai dépassé, une oeuvre quelconque n'avait pas été retirée, il sera considéré que l'auteur renonce à cette dernière, qui deviendra propriété du Musée de Céramique de l'Alcora à tous les effets.
- 12 L'auteur assume la responsabilité du transport des oeuvres et de leur emballage correct, car ce dernier sera employé par la Commission pour la restitution des oeuvres par agence de transport, si l'auteur en fait la demande. Tous les frais de transport des oeuvres, avant et après l'exposition, seront assumés par le participant au Concours.
- 13 Les normes et conditions de ce Concours seront considérées acceptées par le simple fait de participer à celui-ci. Cependant, la Commission Organisatrice se réserve la compétence expresse et exclusive pour tout ce qui ne soit pas spécifié dans ce Règlement, ou en cas de doute pouvant découler de son interprétation.
- 14 La participation dans ce Concours passe implicite la cession des droits de reproduction, dans n'importe quel support ou milieu, de l'image des oeuvres sélectionnées ou récompensées pour des usages relatifs à la promotion, divulgation ou la publicité du propre Concours, du Musée de Céramique de l'Alcora ou des activités culturelles, sociales ou de l'autre caractère qu'il organise ou patronne la Mairie de l'Alcora.

prix 2012

1er PRIX

7.000 €

Parrainé par la Mairie de l'Alcora.

2nd PRIX

4.000 €.

Parrainé par le Gouvernement Provincial de Castellón.

3ème PRIX

2.800 €

Parrainé par le Général M. Federico Michavila.

PRIX SPECIAL DU PUBLIC

2.800 €

Parrainé par la Caja Rural San José de L'Alcora, à l'oeuvre la plus votée par le public.